



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Gel des terres

Question orale n° 9

Texte de la question

Dans le cadre de la politique de jachères en fonction de la P.A.C., il est regrettable que, en ce qui concerne l'entretien desdites jachères, la fertilisation et l'épandage soient interdits au niveau de la végétation spontanée. Cela représente un gros inconvénient tant pour les agriculteurs que pour le recyclage, en particulier, des boues des stations d'épuration. Il serait bon de revoir ce problème qui pénalise tout le monde et qui, notamment, peut avoir une incidence importante sur l'assainissement des communes car, dans ce cas, on serait amené à incinérer les boues. D'autre part, cela va à l'encontre de la politique de recyclage et d'économie d'énergie préconisée par le Gouvernement. M. Jean-Claude Asphe demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Asphe Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 9

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 1993, page 125

Réponse publiée le : 24 avril 1993, page 132

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1993